

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2727

4 octobre 2014

SOMMAIRE

Auguri S.A., SPF	130850	Listral S.A. SPF	130880
BCM (Luxembourg) SA	130852	Mars Propco 1 S.à r.l.	130860
Brookstar JVCo Lux S.à r.l.	130851	Mati-Lux Participations	130850
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.	130863	Mellon International Holdings S.à r.l. ...	130861
Cara S.A.	130866	Mercury Finance S.à r.l.	130860
Carl Lux SCS	130864	MGM Consulting s.à r.l.	130850
Casinvest S.à r.l.	130864	Minvest & SP S.à r.l.	130868
CBC AcquiCo1 S.à r.l.	130867	Mistralou SA	130850
CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l.	130866	MSREF ICR Luxembourg S.à r.l.	130859
Chapes Bâtiments S.à r.l.	130865	Multigone Sàrl	130859
Charles Anastase S.à r.l.	130865	Nany S.A.	130851
China Designer Outlet Mall S.A.	130865	Natixis-Cape S.A.	130855
Citycon Holding S.à r.l.	130856	Novacap Asset Management S.A.	130850
Colrail (Lux) S.à r.l.	130864	Noverhead S.à r.l.	130855
Covent Garden Holdings S.à r.l.	130866	Oil Ressources S.A.	130863
Daninvest S.A.	130862	Overseas Management Company (Luxem- bourg) S.à r.l.	130853
DPGP Leaf S.à r.l.	130862	Pag Holdings S.à r.l.	130860
Duse S.à r.l.	130861	Property Bamberg/München S.à r.l.	130868
ECF Leutkirch Retail S.à r.l.	130863	Riviera Midco S.A.	130860
Eddora Finance 2 S.à r.l.	130862	Rpax One S.A.	130867
Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l.	130862	SEB Asian Property II SICAV-SIF	130851
Epsilos Beteiligungs S.à r.l.	130863	Segasana S.A.	130860
Epsilos S.à r.l.	130861	Universal Business S.à r.l.	130867
Fisave S.A.	130879	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ..	130852
HSFG International	130877	VA Ventures Sàrl	130881
Inari Holding S.A.	130869	Venus MP S.à.r.l.	130868
Listral S.A.	130880	Warwick Holdings S.A.	130868

Mati-Lux Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.044.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119947/9.

(140138674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MGM Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119961/10.

(140137867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mistralou SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119963/10.

(140137291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119992/10.

(140137328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Auguri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on *October 23, 2014* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014152492/795/15.

Nany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119995/10.

(140138085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Brookstar JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brookstar JVCo Lux S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014122177/11.

(140140182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SEB Asian Property II SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 160.992.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of 1 October 2014 could not be validly held as the required quorum of 50% of the share capital was not reached. You are therefore reconvened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") which will be held in front of a Luxembourg notary on 6 November 2014 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company. At the Meeting you will be asked to consider, deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the articles of incorporation in light of the requirements under the 2013 Law on Alternative Investment Fund Managers with retroactive effect from 22 July 2014
2. Replacement of any reference to the term "Custodian" in the articles of incorporation by the word "Depositary"
3. Full restatement of the articles of incorporation

QUORUM AND MAJORITY

No quorum is required for this Meeting and the resolutions to amend the articles of incorporation of the Company will be passed by an affirmative vote of two-thirds of the votes cast at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

In case you are not able to attend this Meeting in person please return the attached proxy form duly completed, dated and signed no later than 3 November 2014 (COB) to the following email address: sebluxlegalfunds@sebgroup.lu and send the original to:

SEB Asset Management S.A.
SEB Asian Property II SICAV-SIF - EGM AIFMD
P.O. Box 2053
L-1020 Luxembourg

Copies of the draft updated articles of incorporation and proxy form

Copies of the draft updated articles of incorporation of the Company as well as the proxy form may be obtained on request from the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014152493/755/33.

BCM (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.048.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 23 juillet 2014

En date du 23 juillet 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BCM (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014122182/14.

(140140446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 octobre 2014 à 11.00 heures en l'étude de Me Hellinckx sise 101 rue Cents à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Prorogation du capital autorisé de la société d'un montant de Euros 80.000.000 (quatre-vingt millions) jusqu'au 31 décembre 2019;
2. Autorisation au gérant commandité de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors d'augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
3. Réduction du capital social d'un montant de Euros 952.945 (neuf cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-cinq euros) par réduction de la valeur nominale des actions de Euros 10 (dix euros) à Euros 9,80 (neuf euros et quatre-vingt cents) chacune. Le capital social est donc réduit de son montant de Euros 47.647.250 (quarante-sept millions six cent quarante-sept mille deux cent cinquante) à Euros 46.694.305 (quarante-six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinq), représenté par 4.764.724 actions de commanditaires et une action de commandité, chacune d'une valeur nominale de Euros 9,80;
4. Affectation de la somme de Euros 952.945 (neuf cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-cinq euros) à une réserve libre;
5. Réduction du capital social d'un montant de Euros 14.200.004 (quatorze millions deux cent mille quatre) par annulation de 1.448.980 (un million quatre cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de Euros 9,80 et par remboursement en numéraire;
6. Décision de réserver la réduction de capital de Euros 14.200.004 (quatorze millions deux cent mille quatre) à l'actionnaire commandité, la société Caisse Auchan Italie;
7. Renonciation de tous les actionnaires commanditaires à leur droit préférentiel à la réduction de capital;
8. Suppression dans l'article 1 des statuts du paragraphe suivant:
"La société anonyme AUCHAN Spa, avec siège social à Rozzano Strada 8, Palazzo N CAP 20089 Milanofiori, Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 03349310965, dûment représentée par Monsieur Benoît LHEUREUX."
9. Modification de l'article 13 alinéa 2 qui aura désormais la teneur suivante:
"Le Conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires."
10. Modification subséquente des statuts.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2^e Assemblée portant sur ces points devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Gérant-Commandité

Référence de publication: 2014152494/795/40.

Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 51.132.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of August;

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

OMC International Group Inc, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 1, The Lake Building, Wickhams Cay, BVI, Road Town, Tortola, represented by Mrs Marie CASANOVA, lawyer, by virtue of a proxy given on August 1st 2014, which proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall stay remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to state that:

The appearing party is the sole partner (the Sole Partner) of Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCSL), under number B 51 132 (the Company); incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 18th 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) in 1995 (number 394, page 18892). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated March 19th 2001, published in the Mémorial, October 30th 2001 (number 937, page 44973).

The Sole Partner of the Company, in its capacity as sole partner of the Company and exercising the powers of the general meeting of partners can validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of So Cute S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172136, as the liquidator (the Liquidator).
3. Determination of the powers of the Liquidator.

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Partner further resolves to appoint as liquidator of the Company So Cute S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172136 represented at the meeting, and which declares to accept such mandate.

Third resolution

The Sole Partner decides to determine the powers of the liquidator, as follows:

- the Liquidator has the broadest powers to carry out his mandate, as provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by the Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which such authorisation would be requested;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company;
- the Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix;
- the liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve;

- the Liquidator may bind the Company in liquidation by his sole signature without any restrictions.

Estimated Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour d'août;

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU

OMC International Group Inc, une société constituée et existante en vertu des lois des Îles Cayman, ayant son siège social au 1, The Lake Building, Wickhams Cay, BVI, Road Town, Tortola, représentée par Mme Marie CASANOVA, juriste, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} août 2014, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter que:

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (RCSL), sous le numéro B 51 132 (la Société); constituée en vertu d'un acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors résidant à Remich, en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Société est Associations (le Mémorial) en 1995 (numéro 394, page 18 892). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial, le 30 octobre 2001 (numéro 937, page 44 973).

L'Associé Unique de la Société, en sa capacité d'associé unique de la Société et exerçant les pouvoirs de l'assemblée général des associés peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'agenda:

Agenda

1. Dissolution et liquidation de la Société.

2. Nomination de So Cute S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée au RCSL sous le numéro B 172136, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur.

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en outre de nommer en tant que liquidateur de la Société, So Cute S.à r.l., un société à responsabilité limitée, constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée au RCSL sous le numéro B 172136, représentée à l'assemblée, et qui déclare accepter un tel mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de déterminer les pouvoir du liquidateur comme suit:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, ainsi que prévu aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

- le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par la Loi sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où une telle autorisation serait requise.;

- le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droit préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autre empêchements;
- le Liquidateur est exempté de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société;
- le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.
- le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.
- le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature sans limitations.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges des toutes espèces qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, qui sont connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

A la demande de la comparante le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande de la comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prime.

Signé: M. CASANOVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 août 2014. Relation: DIE/2014/10077. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129668/132.

(140146666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119996/10.

(140138032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Noverhead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.761.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 juin 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Chantal SCHMIT et de M. Hans DE GRAAF, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Noverhead S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119993/16.

(140137294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.003,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Citycon Oyj, a company organized and existing under the laws of Finland, with registered address at 35, Korkeavuorenkatu, 4th floor, 00130 Helsinki, Finland and registered with the Finnish Trade Register under number 0699505-3 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, with address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed *in* *re* *variatur* by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of Citycon Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office located at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 161.410 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch on 31 May 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1967 dated 26 August 2011.

The articles of association of the Company have been amended by the last time by a notarial deed enacted by Maître Carlo Werdsandt on 14 January 2013, published in the Mémorial C on 2 May 2013, number 1041.

II. That the 100,003 (one hundred thousand three) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- That it is intended to merge the Company (the "Disappearing Company") into the wholly-owned subsidiary of the Company, Citycon Treasury B.V., a private company with limited liability organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with office address at Herikerbergweg 180, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 52962733 (the "Acquiring Company", together with the Disappearing Company, the "Merging Companies") (the "Merger").

IV.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") regarding mergers have been fulfilled with as follows:

- Publication on 22 August 2014 of the merger plan (the "Merger Plan") in the Mémorial C number 2234, one month before the date of the general meetings of the Merging Companies convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Merging Companies one month before the date of the extraordinary shareholders' general meetings of the Merging Companies.

V.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Presentation and approval of the common terms of merger established by the Company and Citycon Treasury B.V. and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger;
3. Approval of the absorption of the Company by Citycon Treasury B.V. as described in the above-mentioned common terms of merger;
4. Approval of the granting of a full discharge to the managers of the Company in connection with resolution 3; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declared the following:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon

all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the meeting within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies pursuant to the terms and conditions of the Merger Plan, and in accordance with Article 261 and following of the Law. As a result of the Merger the Disappearing Company will cease to exist, and its assets and liabilities will be transferred to the Acquiring Company.

II.- The provisions of the Law regarding the Merger have been fulfilled as follows:

- Publication on 22 August 2014 of the Merger Plan in the Mémorial C number 2234, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Plan;

- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of the common terms of merger being examined by independent experts, in accordance with article 266(5) of the 1915 Law and paragraph 2:328 paragraph 6 of the Dutch Civil Code; and

- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Disappearing Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Disappearing Company.

III.- The Sole Shareholder declares that it is familiar with the content of the Merger Plan.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger under the terms of the Merger Plan in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolves to carry out the Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Disappearing Company to the Acquiring Company.

From accounting standpoint, the Merger will be effective between the Merging Companies as at the date following the date of the present notarial deed. However, the Merger shall take effect between the Merging Companies as at the date of the publication in the Dutch official gazette the resolutions of the general meeting of shareholder of the Absorbing Company approving the Merger on which date notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company will intervene by operation of law to the Acquiring Company under universal succession of title.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates and until the date hereof.

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Plan.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citycon Oyj, une société constituée et existant selon les lois de Finlande, ayant son siège social sis au 35, Korkeavuorenkatu, 4^{ème} étage, 00130 Helsinki, Finlande et enregistrée auprès du Registre de Commerce finlandais, sous le numéro 0699505-3 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Citycon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.410 (la «Société»), incorporée suivant acte notarié de Maître Edouard Delosch du 31 mai 2011, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1967 du 26 août 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Carlo Wersandt du 14 janvier 2013, publié auprès du Mémorial C du 2 mai 2013, numéro 1041.

II.- Que les 100.003 (cent mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- Qu'il est prévu de fusionner la Société (la «Société Absorbée») dans la filiale en propriété exclusive de la Société Citycon Treasury B.V., une société privée à responsabilité limitée organisée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Amsterdam, les Pays-Bas, avec siège social au Herikerbergweg 180, 1101 CM Amsterdam, les Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce néerlandais sous le numéro 52962733 (la «Société Absorbante», ensemble avec la Société Absorbée, les «Sociétés Fusionnantes») (la «Fusion»).

IV.- Que les provisions de la loi du 10 août 1915, comme modifiée, concernant les sociétés commerciales (la «Loi») par rapport aux fusions ont été respecté comme suit:

- Publication le 22 août 2014 du projet de fusion (le «Projet de Fusion») auprès du Mémorial C numéro 2234, un mois avant les assemblées générales des Sociétés Fusionnantes convoquées pour se prononcer sur le Projet de Fusion;
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social des Sociétés Fusionnantes un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Présentation et approbation des termes communs de la fusion établis par la Société et Citoyen Treasury B.V. et reconnaissance de la disponibilité des documents concernant la fusion;
3. Approbation de l'absorption de la Société par Citycon Treasury B.V. comme décrit dans les termes communs de la fusion mentionnés ci-dessus;
4. Approbation d'accorder la décharge complète aux gérants de la Société dans le cadre de la résolution 3; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique reconnaît que:

I.- Il est prévu de fusionner les Sociétés Fusionnantes suivant les termes et conditions du Projet de Fusion, et en conformité avec l'Article 261 et suivant de la Loi. A la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister, et tous ses actifs et passifs seront transférés à la Société Absorbante.

II.- Les provisions de la Loi par rapport aux fusions ont été respectées, comme suit:

- Publication le 22 août 2014 du Projet de Fusion auprès du Mémorial C numéro 2234, au plus tard un mois avant l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour se prononcer sur le Projet de Fusion;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes des termes communs de la fusion, ayant été examiné par des experts indépendants, conformément à l'article 266(5) de la Loi 1915 et paragraphe 2:328 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais; et
- La disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbée au plus tard un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée.

III.- L'Associé Unique déclare qu'il est familier avec le contenu du Projet de Fusion.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion aux termes du Projet de Fusion dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

L'Associé Unique décide en outre d'exécuter la Fusion par le transfert de tout ou partie des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date suivant la date du présent acte notarié. Toutefois, la fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la publication au journal officiel néerlandais des résolutions de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la Fusion à la date à laquelle notamment le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit à la Société Absorbante sous succession universelle de titre.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder la décharge complète aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats et jusqu'à la date du présent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12862. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014151437/192.

(140173290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Multigone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.596.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119981/10.

(140137767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MSREF ICR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.631.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2014119979/10.

(140137458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mercury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.153.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119926/9.

(140137595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119922/9.

(140138550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.023.

Les comptes annuels perte pour la période du 22 avril 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120134/11.

(140137896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Segasana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Segasana S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014120193/11.

(140137504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pag Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.046.

Par résolutions signées en date du 24 juillet 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, 3^e étage, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120077/12.

(140138717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Epsilos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.925.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Epsilos S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014121288/12.

(140139952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 169.701.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014119925/13.

(140138012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.

2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant de la classe A avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

3. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10 rue CM Spoo, L-2546 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant de la classe A avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée

4. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Godfrey Abel, classe C
- Monsieur Michael Chidiac, classe B
- Madame Nicola Hordern, classe A
- Madame Lorna Mackie, classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014121261/23.

(140138840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Daninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.558.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121263/10.

(140138813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

DPGP Leaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.714.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014.

Martinus C. J. WEIJERMANS

Gérant B

Référence de publication: 2014121276/13.

(140140063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Enddora Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.373.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 31 juillet 2014

Il résulte des résolutions de l'associé unique que:

- Madame Rita Goujon a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} août 2014;
- Madame Natalia Venturini, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} août 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014121331/14.

(140140010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 43.852.866,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 182.794.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à 2a rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014121283/15.

(140139323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Oil Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.125.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69045 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120027/10.

(140137197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014122242/11.

(140140992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Epsilos Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.886.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Epsilos Beteiligungs S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014121285/12.

(140139951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

ECF Leutkirch Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 163.047.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Godfrey Abel
 - Monsieur Michael Chidiac
 - Madame Nicola Hordern
 - Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014121306/21.

(140139258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Colrail (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.503.

Suivant décision du conseil de gérance, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122270/14.

(140141306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Carl Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.277.

Wir möchten Sie hiermit informieren, dass sich die Adressen zweier Teilhaber der Gesellschaft, wie folgt geändert haben:

- B167110 - PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l. - 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

- B174944 - Carl Lux COOP SA, - 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Carl Lux SCS

EIN BEVOLLMÄCHTIGTER

Référence de publication: 2014122248/14.

(140141141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Extrait des résolutions en date du 22 Juillet 2014 prises par l'associé unique:

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Muhammad Salman Farooqui, né le 6 Mai 1979 à Karachi (Pakistan), ayant son adresse privée au 21 rue Beggen L-1221, Luxembourg entant que Gérant de classe B de la société avec effet au 22 Juillet 2014;

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Fredrik Lennart Nils Jonsson, né le 5 Février 1975 à Täby (SUEDE), ayant son adresse privée au 57 Villa Jeleiha Compound, Duhail, Doha (QATAR) entant que Gérant de classe A de la société avec effet au 22 Juillet 2014;

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Andrew Geoffrey Walsh, né le 26 Juillet 1954 à Blackburn (ROY-AUME UNI), ayant son adresse privée au Serdal Tower, West Bay, bâtiment Apartment 1104, Q-23175 Doha (QATAR) entant que Gérant de classe A de la société avec effet au 22 Juillet 2014;

- L'associé unique décide de nommer Monsieur Amit Kashyap, né le 13 Février 1976 à Shimla (INDE), ayant son adresse privée au 6 Gharaffa Gardens, Gharaffa, Doha (QATAR) entant que Gérant de classe A de la société avec effet au 22 Juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

- L'associé unique décide de nommer Monsieur Minesh Bhootra, né le 5 Août 1980 à Jodhpur (INDE), ayant son adresse privée à Unit 303, Building 6, Zone 25, 955 Street, Mansoura, Doha (QATAR) entant que Gérant de classe A de la société avec effet au 22 Juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius

Gérant classe B

Référence de publication: 2014122249/26.

(140140404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Chapes Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 188.784.

Je soussigné, Monsieur LOPES Philippe, déclare en ma qualité de gérant technique de la société Chapes Bâtiments S.à r.l., RC B188784, donne mon consentement à la nomination faite le 29 juillet 2014 du gérant technique Monsieur LOPES Philippe et de la gérante administrative Madame PEREIRA ALVES LOPES Fernanda demeurant à L-3394 Roeser 4A, rue d'Alzingen.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Fait à Bascharage, le 29 juillet 2014.

LOPES Philippe.

Référence de publication: 2014122255/13.

(140140760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Charles Anastase S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2013, que:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 48 boulevard grande-duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en Italie à l'adresse suivante: Ravenna (RA) Viale Francesco Baracca 15 CAP 48121.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

CHARLES ANASTASE S.A.

Référence de publication: 2014122256/15.

(140139985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 22 juillet 2014

1. Monsieur Alberto CIAPERONI a été révoqué de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

3. Monsieur Carmine REHO a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 28 mai 2014.

4. Monsieur Claude SCHROEDER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 5 juin 2014.

5. Monsieur Alessandro POTESTÀ, administrateur de sociétés, né à Turin (Italie), le 16 janvier 1968, demeurant professionnellement au 17 Viale dei Ciliegi, Moncalieri, Turin (Italie), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

6. La société à responsabilité limitée Avega Revision S.à r.l. a démissionné de son mandat du commissaire aux comptes avec effet au 28 mai 2014.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg 22/07/2, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour China Designer Outlet Mall S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014122258/26.

(140140799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.380.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122252/14.

(140140648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 128.161.

En date du 25 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet à compter du 6 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour la Société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014122287/17.

(140140213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2014

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

Monsieur Koen LOZIE, employé privé, demeurant 61, Grand-rue à L-8510 Redange-sur-Attert.

Monsieur Alain E. ROCH, demeurant 3690, rue Cantan, Brossard, Québec J4Z 3S9 CANADA.

La société JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société The Clover, 6, me d'Arlon à L-8399 Windhof.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Extrait sincère et conforme

CARA S.A.

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014122298/23.

(140140380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

CBC AcquiCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.996.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2014, qui ont acceptées:

- la nomination de Madame Lansdowne Miranda, née le 03 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2014;

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérante de la Société, avec effet au 7 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014122304/17.

(140140152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Universal Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.017.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 106.751.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} août 2014:

1. que la démission de M. Mario Cohn en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;

2. que la démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;

3. que M. Carl Pivert avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

4. que M. Wim Rits avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014126039/18.

(140142471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Rpax One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 119.920,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 159.285.

—
Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 30 juin 2014

1. Les associés ont accepté la démission de Monsieur Ian Kent, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie A, avec effet au 30 juin 2014;

2. Les associés ont décidé de nommer Madame Kathryn O'Sullivan, née le 28 juin 1963 à San Jose, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle au 92 Route de Remich, L-5330 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 30 juin 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPAX One S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014123112/19.

(140141396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Minvest & SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.114.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119927/9.

(140137300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Bamberg/München S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121780/11.

(140139210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Venus MP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.763.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126058/14.

(140143158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Warwick Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 21.767.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juillet 2014

1. Monsieur Richard CHIU a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
2. Madame Tammie Suk Chong TAM a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
3. Monsieur Georges SCHEUER a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WARWICK HOLDINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014126070/20.

(140143064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Inari Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 189.308.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirty first of July
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

W-Conseil S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 132643 (the Appearing Party),

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 11 July 2014.

the aforesaid proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities and represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "INARI HOLDING S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by

fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2014.

The first annual general meeting of shareholders will be held within the six (6) months that follows the incorporation of the Company.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, W-Conseil S.à r.l., has subscribed all the three hundred ten (310) shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately adopts the following resolutions:

1. The Company's address is set at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to appointed the following person as Sole Director of the Company for a renewable period of six (6) years, its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

Mr Xavier SOULARD, born on 14 August 1980 in Châteauroux (France), professionally residing at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. The sole shareholder decides to appoint Fiduciary Tucci & Partners SA, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177770, as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at to be held in 2020.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

W-Conseil S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 132643 (la Partie Comparante),

Etant représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé luidélivrée à Luxembourg le 11 juillet 2014.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit et représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «INARI HOLDING S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L' «Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à 14h.

Si ce jour est un jour férié légale, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra dans les dix-huit (18) mois qui suivent la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, W-Conseil S.à r.l., déclare souscrire les trois cent dix (310) actions, et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve de cet apport a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. L'actionnaire unique décide de nommer la personne suivante en tant qu'Administrateur Unique de la Société pour un mandat renouvelable de six (6) ans arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2020:

Monsieur Xavier SOULARD, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), avec adresse professionnelle au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. L'actionnaire unique décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2020: Fiduciary Tucci & Partners SA, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} août 2014. Relation: LAC/2014/36549. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014127218/457.

(140144122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

HSFG International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 189.296.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GROUPE DETEMPLE SAS, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 53 bis, rue de Passy, F-75016 Paris (France), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 524 228 939, ici représentée par Maître Arnaud FREULET, avocat, demeurant professionnellement à Metz, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «HSFG International».

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services au profit des sociétés du GROUPE DETEMPLE SAS liées directement ou indirectement par un lien de capital dans tous les domaines de l'administration des entreprises et toutes activités similaires connexes ou annexes, y compris la direction et la prise de mandats sociaux.

L'activité de conseil et d'assistance dans la gestion, le management, l'accompagnement, le développement dans tous les domaines de l'administration des entreprises.

L'import, l'achat, la vente de meubles meublants, objets de décoration et d'aménagements d'intérieur y compris dans les foires et salons, en gros, au détail.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour du mois de mars et finit le dernier jour du mois de février.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 28 février 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, préqualifiée, déclare souscrire toutes les parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe BOCCARA, gérant, né le 8 juin 1970 à Sarcelles (France), demeurant à 19, Fox Hunt Lane, Great Neck, 11020 New York (Etat Unis d'Amérique).

- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud FREULET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014127200/119.

(140143955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Fisave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.324.

Par la présente, nous vous présentons notre démission du mandat de commissaire aux comptes auprès de la société FISAVE S.A., inscrite sous le numéro B 115.324, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Chester & Jones

Référence de publication: 2014122741/11.

(140141199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Listral S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Listral S.A. SPF).**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.471.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "LISTRAL S.A. SPF", avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 178.471, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Alex WEBER, en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2036 du 22 août 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour et modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale en "LISTRAL S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1^{er}, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "LISTRAL S.A.".

“ **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'emprunts obligataires.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

“ **Art. 18.** Tout ce qui n’est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

B) supprimer le deuxième alinéa de l’article 5 des statuts.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s’élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite à l’assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n’ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, MEYERS.

Enregistré à Capellen, le 11 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122922/72.

(140140698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

VA Ventures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 188.366.

This seventeenth day of September two thousand fourteen

before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sophie Henryon, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

VA Ventures B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, Netherlands, and its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered in the Netherlands Commercial Register under number 56387423 (the “Dissolving Company”), being the sole member of:

VA Ventures Sàrl, a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.366, incorporated on 2 July 2014 pursuant to a deed executed before me, Francis Kessler, not yet published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, the articles of association of which have not been amended since (the “Absorbing Company” and together with the Dissolving Company, the “Merging Companies”).

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared:

- to have reviewed the common draft terms of cross-border merger dated 11 July 2014, drawn up by the respective management and administrative bodies of the Merging Companies, published in the Mémorial C, No. 1960 of 26 July 2014, which has been supplemented with the supplement published in the Mémorial C, No. 2172 of 16 August 2014 (the “Merger Proposal”);

- Artur Verstiuc, a natural person born on 3 April 1978 in Criuleni, Republic of Moldova, residing at 24 Ciresilor street, Budesti, Chisinau, Republic of Moldova (the “Dutch Member”), is the sole member of the Dissolving Company;

- the Dissolving Company, together with its Dutch Member, agreed and confirmed that the respective management and administrative bodies of the Merging Companies are not required to draw up explanatory reports on the Merger Proposal, nor to inform anyone of any change in the assets and liabilities of the Merging Companies between the date of the Merger Proposal and the date of the decisions on the merger and that no examination of the Merger Proposal by an auditor or other independent expert is required;

- that all of the documents required to be made available at the registered office of the Absorbing Company pursuant to article 267 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended, have indeed been made available at the registered office at least one month before the date hereof;

- that the Merging Companies have not issued any securities other than shares; and
- that the Dutch Member of the Dissolving Company has approved the Merger Proposal and the merger contemplated thereby and have resolved to merge the Merging Companies accordingly (as evidenced by a certificate issued by a Dutch notary attesting to the proper completion of the pre-merger legal acts and formalities required of the Dissolving Company).

Thereupon, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company was held (it being understood that the Dissolving Company, as sole member of the Absorbing Company, had waived its right to prior notice of the meeting) and the person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Dissolving Company, acting as sole member of the Absorbing Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, resolved:

1. that the Merger Proposal, including the annexes thereto, and the merger contemplated thereby, be and are hereby approved and to merge the Merging Companies accordingly (so that the Dissolving Company cease to exist and all of its assets and liabilities are transmitted to the Absorbing Company by universal title by operation of law);

2. to allot twelve thousand five hundred (12,500) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each as follows:

- twelve thousand four hundred ten (12,410) ordinary shares;
 - ten (10) class A preference shares;
 - ten (10) class B preference shares;
 - ten (10) class C preference shares;
 - ten (10) class D preference shares;
 - ten (10) class E preference shares;
 - ten (10) class F preference shares;
 - ten (10) class G preference shares;
 - ten (10) class H preference shares; and
 - ten (10) class I preference shares,
- to the Dutch Member;

3. to amend and restate the articles of association of the Absorbing Company as follows:

Articles of Association

Part 1. Interpretation

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

“Commercial Companies Act 1915” means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

“distribution” means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of profits, return of capital or other equity contribution or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

“equity available for distribution” means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.2;

“final dividend” means a dividend determined by reference to profit set forth in the company’s annual accounts as approved by the general meeting;

“group company” in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

“management board” means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

“manager” means a manager of the company;

“member” means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

“ordinary resolution” means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 12.8 and 12.10;

“partial liquidation amount” in relation to a cancellation of an entire class of shares, means the amount determined by the management board not exceeding the sum of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve;

“quasi-premium” means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

“share” means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

“special resolution” means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

“statutory reserve” means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

VA Ventures Sàrl

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of debentures, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each as follows:

- twelve thousand four hundred ten (12,410) ordinary shares;
- ten (10) class A preference shares (the “Class A Shares”);
- ten (10) class B preference shares (the “Class B Shares”);
- ten (10) class C preference shares (the “Class C Shares”);
- ten (10) class D preference shares (the “Class D Shares”);
- ten (10) class E preference shares (the “Class E Shares”);
- ten (10) class F preference shares (the “Class F Shares”);
- ten (10) class G preference shares (the “Class G Shares”);
- ten (10) class H preference shares (the “Class H Shares”); and
- ten (10) class I preference shares (the “Class I Shares” and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, the “Preference Shares”).

The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these articles.

3.2 The company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them in treasury. Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous members' resolution at the recommendation of the management board and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

3.4 Where shares are to be repurchased or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 15.2 shall apply mutatis mutandis.

3.5 Repurchased shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company shall likewise be suspended.

3.6 Members have no pre-emption right in respect of an issue of new shares.

Art. 4. Register of members, transfer and transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

4.3 Shares of any class may only be transferred, whether to a member or a nonmember, simultaneously with a proportionate number of shares of each other class held by the transferring member. Subject to the foregoing, shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

4.4 For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *in varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

4.5 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

Part 3. Management and decision-making process

Art. 5. Managers.

5.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company.

5.2 A majority of the managers of the company must be Luxembourg residents.

5.3 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

Art. 6. Decision-making by managers.

6.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.

6.2 Notice of a meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

6.3 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

6.4 The quorum for meetings may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two managers and unless otherwise fixed it is two managers. If a seat is vacant on the management board and the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

6.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining

whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

6.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

6.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 6.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

6.8 The management board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.

6.9 If the company only has one manager, Article 6.4 does not apply and the sole manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 7. Conflict of interest.

7.1 Except where the management board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.

7.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the company's members and request to have it entered in the minutes of the meetings of the management board and the minutes of the next ensuing general meeting or the equivalent.

7.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

7.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the company is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.

7.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Art. 8. Managers' liability and indemnity.

8.1 Subject to and in accordance with article 192 of the Commercial Companies Act 1915, every manager is, with the other managers, liable for the decisions taken by the management board, unless he requested that his dissent be recorded in the minutes of the meetings of the management board and the minutes of the next ensuing general meeting, save where otherwise provided by law.

8.2 To the extent permitted by law and subject to Article 8.1, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

8.3 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

8.4 The management board may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

8.5 This Article 8 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 9. Representation.

9.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, two managers acting jointly can also represent and bind the company.

Art. 10. Members' reserve power.

10.1 The members may, by ordinary resolution, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

10.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Art. 11. Board may delegate.

11.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including the power to represent and bind the company within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

11.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

11.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Part 5. Decision-making by members**Art. 12. General meetings.**

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.

12.2 The management board must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may be convened by the management board or by any member.

12.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given). A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

12.6 A quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

12.7 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

12.10 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 12.8 above shall apply mutatis mutandis.

Art. 13. Resolutions at general meetings.

13.1 Any resolution to be proposed at a general meeting and appearing in the notice of such meeting may be amended by special resolution at such meeting.

13.2 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

13.3 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

13.4 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 6. Accounting and finance

Art. 14. Accounting.

14.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

14.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

14.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for all classes and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts (including any quasi-premium), unless the management board resolves otherwise pursuant to Article 16.2 in connection with a partial liquidation.

Art. 15. Dividends and other distributions.

15.1 Subject to Article 14.2, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

15.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.

15.3 Subject to Articles 15a.1 and 15a.2, each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company (which means that the same economic rights are attached to shares of the same class, both in terms of current income and sums to be paid in the event of a partial liquidation). Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specifies a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

15.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Articles 15.3, 15a.1 and 15a.2 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 15a. Preference shares.

15a.1 Any dividend, whether a final dividend or an interim dividend, shall be paid as follows, as and when declared:

(a) first, ahead of the holders of other shares, the holders of Preference Shares shall be entitled, in alphabetical order of the various classes of Preference Shares, to their respective preferred portions of such dividend as provided below; and

(b) thereafter, the balance remaining shall be paid to the members by reference to the number of ordinary shares and Preference Shares held by each of them.

15a.2 Whenever the general meeting declares or the management board decides to pay a cash dividend, the holders of Preference Shares are entitled to receive a preferred portion as follows:

(a) the holders of Class A Shares: one-tenth of a percent (0.1%);

(b) the holders of Class B Shares: two-tenths of a percent (0.2%);

(c) the holders of Class C Shares: three-tenths of a percent (0.3%);

(d) the holders of Class D Shares: four-tenths of a percent (0.4%);

(e) the holders of Class E Shares: five-tenths percent (0.5%);

(f) the holders of Class F Shares: six-tenths of a percent (0.6%);

(g) the holders of Class G Shares: seven-tenths of a percent (0.7%);

(h) the holders of Class H Shares: eighth-tenths of a percent (0.8%); and

(i) the holders of Class I Shares: nine-tenths of a percent (0.9%).

Art. 16. Cancellation of classes of shares - partial liquidation.

16.1 The members may decide upon the partial liquidation of the company - that is, a repurchase and cancellation of an entire class of Preference Shares - by special resolution passed at a general meeting of which notice specifying the intention to pass such resolution was given, without prejudice to Article 12.10.

16.2 In the event an entire class of Preference Shares is repurchased and cancelled, the partial liquidation amount at such time, as determined by the management board in its sole discretion by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

Art. 17. Internal auditors.

17.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

17.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Part 7. Fundamental changes

Art. 18. Amendment of articles.

18.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 18, the articles may by special resolution be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

18.2 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).

18.3 No member can be obligated to increase his equity interest in the company.

18.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Art. 19. Termination of the company.

19.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

19.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Attestation

I, the undersigned notary, attest to the existence and the validity of the Merger Proposal and to the proper completion of the pre-merger legal acts and formalities required of the Absorbing Company.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre

a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

VA Ventures B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Néerlandais sous le numéro 56387423 (la «Société Absorbée»), étant l'associé unique de:

VA Ventures Sarl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.366, constituée le 2 juillet 2014 suivant acte passé devant moi, Maître Francis Kessler, pas encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, et dont les statuts n'ont été modifiés depuis (la «Société Absorbante» et ensemble avec la Société Absorbée, les «Sociétés Fusionnantes»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- avoir examiné le projet commun de fusion transfrontalière daté du 11 juillet 2014 et établi par les organes d'administration ou de direction respectifs des Sociétés Fusionnantes, publié au Mémorial C, N° 1960 du 26 juillet 2014, et qui a été complété par un acte complémentaire publié au Mémorial C, N° 2172 du 16 août 2014 (le «Projet de Fusion»);

- Artur Verstiuc, une personne physique né le 3 avril 1978 en Criuleni, République de Moldova, avec adresse professionnelle à 24 Ciresilor street, Budesti, Chisinau, République de Moldova (l'«Associé Néerlandais»), est l'associé unique de la Société Absorbée;

- que la Société Absorbée, ensemble avec son l'Associé Néerlandais, ont décidé et confirmé que les organes d'administration ou de direction respectifs des Sociétés Fusionnantes ne sont pas tenus d'établir des rapports explicatifs sur le Projet de Fusion ni d'informer quiconque d'une éventuelle modification du patrimoine actif et passif des Sociétés Fusionnantes intervenue entre la date du Projet de Fusion et la date de la prise de décisions sur la fusion et qu'aucun examen du Projet de Fusion par un réviseur d'entreprises ou un autre expert indépendant n'est requis;

- que tous les documents, dont la disponibilité au siège social de la Société Absorbante est requise par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été disponibles au siège social au moins un mois avant la date du présent acte;

- que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis de titres autres que des parts sociales ou actions; et

- que l'Associé Néerlandais de la Société Absorbée a approuvé le Projet de Fusion et la fusion proposée par celui-ci et a résolu de fusionner les Sociétés Fusionnantes conformément au projet (comme en témoigne le certificat délivré par un notaire néerlandais attestant l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion incombant à la Société Absorbée).

Ceci étant déclaré, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante (étant entendu que la Société Absorbée, étant l'associé unique de la Société Absorbante, avait renoncé à son droit de convocation préalable) et la comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

La Société Absorbée, agissant en tant qu'associé unique de la Société Absorbante, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a décidé:

1. d'approuver le Projet de Fusion, incluant ses annexes, et la fusion proposée par celui-ci, et de fusionner les Sociétés Fusionnantes conformément au projet (afin que la Société Absorbée cesse d'exister et l'ensemble de leur patrimoine actif et passif est transmis à la Société Absorbante de plein droit et à titre universel);

2. de remettre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales entièrement libérées, sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, comme suit:

- douze mille quatre cent dix (12.410) parts sociales ordinaires;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie A;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie B;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie C;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie D;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie E;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie F;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie G;

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie H; et

- dix (10) parts sociales privilégiées de catégorie I,

à l'Associé Néerlandais; et

3. de modifier et refondre les statuts de la Société Absorbante de la manière suivante:

Statuts

Art. 1^{er}. Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de part des bénéfices ou de remboursement du capital ou des autres apports en capitaux propres ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«montant de liquidation partielle» signifie, à propos d'une annulation de l'intégralité d'une catégorie de parts sociales, le montant déterminé par le conseil de gérance ne dépassant pas la somme des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie de parts annulées et d'une partie proportionnelle de la réserve légale;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société, quelle que soit sa catégorie;

«primes assimilées» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux Articles 12.8 et 12.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, capital social et parts sociales

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

VA Ventures Sàrl

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune comme suit:

- douze mille quatre cent dix (12.410) parts ordinaires;
- dix (10) parts privilégiées de catégorie A (les «Parts de Catégorie A»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie B (les «Parts de Catégorie B»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie C (les «Parts de Catégorie C»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie D (les «Parts de Catégorie D»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie E (les «Parts de Catégorie E»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie F (les «Parts de Catégorie F»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie G (les «Parts de Catégorie G»);
- dix (10) parts privilégiées de catégorie H (les «Parts de Catégorie H»); et
- dix (10) parts privilégiées de catégorie I (les «Parts de Catégorie I») et ensemble avec les Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E, Parts de Catégorie F, Parts de Catégorie G et Parts de Catégorie H, les «Parts Privilégiées»).

Les droits et obligations attachés aux catégories de parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents statuts.

3.2 La société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des associés sur recommandation du conseil de gérance et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

3.4 Lorsque les parts sociales seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 15.2 est applicable par analogie.

3.5 Les parts sociales rachetées sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces parts, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux parts auto-détenues et parts détenues par des filiales de la société seront également suspendus.

3.6 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales, les associés n'ont pas un droit de préférence à la souscription des nouvelles parts sociales.

Art. 4. Registre d'associés, cession et transmission de parts sociales.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

4.3 Les parts sociales d'une catégorie peuvent être cédées, que ce soit à un associé ou à un non-associé, seulement en même temps que le nombre proportionnel de parts sociales de chaque autre catégorie détenues par l'associé cédant. Sous réserve de ce qui précède, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais elles ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

4.4 Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

4.5 Si des parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des autres parts sociales de la société. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 5. Gérants.

5.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société.

5.2 Les gérants de la société doivent être en majorité des résidents luxembourgeois.

5.3 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

Art. 6. Prise de décision par les gérants.

6.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en avisant les autres gérants.

6.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

6.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

6.4 Le quorum pour une réunion peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux gérants et sauf décision contraire il est de deux gérants. En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

6.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

6.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

6.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 6.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

6.8 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.

6.9 Si la société n'a qu'un seul gérant, l'Article 6.4 ne s'applique pas et le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 7. Conflit d'intérêts.

7.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du conseil de gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

7.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la société et demande la consignation de cette divulgation aux procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale ou à ce qui en tient lieu.

7.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

7.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.

7.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Art. 8. Responsabilité et indemnité des gérants.

8.1 Sous réserve de et conformément à l'article 192 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout gérant est responsable, avec ses cogérants, des décisions du conseil de gérance, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence aux procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale, sauf dispositions légales contraires.

8.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 8.1, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

8.3 Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.

8.4 Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

8.5 Le présent Article 8 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, deux gérants agissant conjointement représentent et engagent également la société.

Art. 10. Pouvoir de réserve des associés.

10.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

10.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Art. 11. Pouvoirs de délégation du conseil.

11.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de représenter et engager la société en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

11.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

11.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Partie 5. Prise de décision par les associés

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.

12.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles. Les assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil de gérance et par tout associé.

12.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis). Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les associés et tous les gérants;
- (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et
- (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

12.6 Le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les parts sociales propres de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

12.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 12.8 ci-dessus est applicable par analogie.

Art. 13. Résolutions en assemblées générales.

13.1 Toute résolution devant être proposée à une assemblée générale et figurant dans la convocation peut être modifiée par voie de résolution spéciale à cette assemblée.

13.2 Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

- (a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et
- (b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

13.3 Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

- (a) le président de l'assemblée propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et
- (b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

13.4 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 14. Comptabilité.

14.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

14.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

14.3 S'il y a plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour toutes les catégories. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes (y compris toutes primes assimilées), sauf si le conseil de gérance décide autrement en vertu de l'Article 14.3 dans le cadre d'une liquidation partielle.

Art. 15. Dividendes et autres distributions.

15.1 Sous réserve de l'Article 14.2, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

15.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

15.3 Sous réserve des Articles 15a.1 et 15a.2, chaque part sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société (ce qui signifie que les mêmes droits économiques sont attachés à des parts d'une même catégorie, en ce qui concerne tant les revenus courants que les sommes versées à l'occasion d'une liquidation partielle). Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende de fin d'exercice ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par rapport aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

15.4 Les associés peuvent déroger aux Articles 15.3, 15a.1 et 15a.2 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 15a. Parts privilégiées.

15a.1 Tout dividende, que ce soit un dividende de fin d'exercice ou un dividende intérimaire, sera payé de la façon suivante, lorsqu'il est déclaré:

(a) premièrement, par priorité sur les détenteurs d'autres parts sociales, les détenteurs de Parts Privilégiées auront le droit de recevoir, dans l'ordre alphabétique des différentes catégories de Parts Privilégiées, leurs parties prioritaires respectives du dividende concerné conformément aux dispositions qui suivent; et

(b) par la suite, le solde sera versé aux associés en fonction du nombre de parts ordinaires et de Parts Privilégiées détenues par chacun d'entre eux.

15a.2 Lorsque l'assemblée générale déclare ou le conseil de gérance décide de payer un dividende en numéraire, les détenteurs de Parts Privilégiées ont le droit de recevoir une partie prioritaire de ce dividende comme suit:

- (a) les détenteurs de Parts de Catégorie A: un dixième de pour cent (0,1%);
- (b) les détenteurs de Parts de Catégorie B: deux dixièmes de pour cent (0,2%);
- (c) les détenteurs de Parts de Catégorie C: trois dixièmes de pour cent (0,3%);
- (d) les détenteurs de Parts de Catégorie D: quatre dixièmes de pour cent (0,4%);
- (e) les détenteurs de Parts de Catégorie E: cinq dixièmes de pour cent (0,5%);
- (f) les détenteurs de Parts de Catégorie F: six dixièmes de pour cent (0,6%);
- (g) les détenteurs de Parts de Catégorie G: sept dixièmes de pour cent (0,7%);
- (h) les détenteurs de Parts de Catégorie H: huit dixièmes de pour cent (0,8%); et
- (i) les détenteurs de Parts de Catégorie I: neuf dixièmes de pour cent (0,9%).

Art. 16. Annulation des catégories de parts sociales - liquidation partielle.

16.1 Les associés peuvent décider de prononcer la liquidation partielle de la société - c'est-à-dire le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Privilégiées - au moyen d'une résolution spéciale adoptée à une assemblée générale, au sujet de laquelle a été donné un avis spécifiant l'intention d'adopter ladite résolution, sans préjudice de l'Article 12.10.

16.2 Lorsque l'intégralité d'une catégorie de Parts Privilégiées donnée est rachetée et annulée, le montant de liquidation partielle à cette époque, déterminé par le conseil de gérance, au gré de celui-ci, sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, doit être versé aux détenteurs de parts sociales de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

17.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions par l'assemblée générale

à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

17.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Partie 7. Modifications de structure

Art. 18. Modification des statuts.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 18, les présents statuts peuvent, par résolution spéciale, être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

18.2 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).

18.3 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

18.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Art. 19. Différentes manières dont finit la société.

19.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

19.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Attestation

Moi, notaire soussigné, j'atteste l'existence et la légalité du Projet de Fusion et l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion incombant à la Société Absorbante.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12662. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014152454/860.

(140173426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.